

Une politique d'emploi pour les artistes et techniciens du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel

BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES
par Renaud Donnedieu de Vabres,
ministre de la culture et de la communication
- pour renouer les fils du dialogue,
- pour répondre aux situations les plus urgentes,
- pour construire un nouveau système plus juste

Octobre 2005

Cabinet du ministre de la culture et de la communication

Relation avec la presse

Paul Rechter

tél. : 01 40 15 84 14

Marjorie Lecointre

tél. : 01 40 15 38 88

Relation avec les élus

Faycal Daouadji

tél. : 01 40 15 81 34

Département de l'information et de la communication

Fabien Durand

tél. : 01 40 15 80 05



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Depuis sa prise de fonction, avec l'appui du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin et particulièrement de Jean-Louis Borloo et Gérard Larcher, Renaud Donnedieu de Vabres s'est attaché à créer les conditions d'une solution à la crise du régime d'assurance-chômage des artistes et techniciens du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, provoquée par la conclusion de l'accord du 26 juin 2003, mais dont les causes sont beaucoup plus profondes et anciennes.

La stratégie de sortie de crise qu'il a menée se traduit par quatre séries de mesures :

1. Renouer les fils du dialogue

- Dès le début du mois d'avril 2004, reprise du dialogue avec les parlementaires, toutes les organisations d'employeurs et de salariés, avec les coordinations et avec le Comité de suivi.
- Déplacements sur le terrain, en Ile-de-France et en région, dialogue direct avec les artistes et techniciens, avec leurs organisations (Avignon, Molières au Théâtre des Champs Elysées, Montpellier Danse, Festival de Bourges, Festival de Cannes, Festival du théâtre du peuple à Bussang...).
- Le Conseil national des professions du spectacle a été réuni par le ministre de la culture et de la communication le 19 avril, le 7 juin, le 30 septembre, le 17 décembre 2004, le 29 mars et le 22 juin 2005.
- Accélération de la mise en place de COREPS (Comités régionaux pour l'emploi dans le spectacle) dans les régions

2. Des mesures d'urgence

- A la demande du Premier ministre, l'UNEDIC a accepté, pour les années 2004 et 2005, un retour à la situation antérieure pour les congés de maternité (ils sont assimilés à des jours travaillés, sur la base de 5 heures par jour, et comptent ainsi pour le calcul des 507 heures).
- Création d'un fonds provisoire, financé par l'État, dont l'organisation a été définie par Michel Lagrave, Conseiller-Maître honoraire à la Cour des Comptes. Géré par l'UNEDIC, pour rester dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle, ce fonds est destiné à prendre en charge l'indemnisation des artistes et techniciens qui effectuaient leurs 507 heures en 12 mois mais n'y parvenaient pas dans les 11 mois prévus par le nouveau protocole. Ce fonds prend également en charge l'indemnisation des personnes en congé de maladie pour une durée supérieure à 3 mois. Il est opérationnel depuis le 1^{er} juillet 2004.
- Ce fonds a été amélioré en 2005, pour permettre l'indemnisation des congés maladie, quelle qu'en soit la durée, dont le traitement est remboursé à 100 % par l'Assurance maladie. Il prend également en compte les heures de formation dispensées par les artistes et techniciens sous certaines conditions, à hauteur de 120 heures (au lieu de 55 heures pour les artistes et 0 pour les techniciens, au titre de l'application du protocole du 28 juin 2003).

3. Engager sans délai le traitement des problèmes de fond

3.1. Renforcer la lutte contre les abus :

- Accélérer la sortie des textes permettant le croisement des déclarations des employeurs et des salariés et des fichiers des organismes sociaux du secteur : publication des décrets du 7 mai 2004 et du 6 décembre 2004.

- Développer et croiser les contrôles de l'Inspection du travail, de l'URSSAF, des services fiscaux, dans le cadre de la Délégation interministérielle de lutte contre le travail illégal : participation aux réunions du Comité interministériel de lutte contre le travail illégal du 18 juin 2004, au comité de suivi de la convention partenariale de lutte contre le travail illégal dans le spectacle le 14 septembre 2004 et le 8 mars 2005.
- Appeler à la vigilance et à la mobilisation, par des courriers rendus publics, les principaux employeurs du secteur, pour qu'ils moralisent leurs pratiques d'emploi. Des groupes de travail entre les dirigeants des chaînes de télévisions publiques et privées ont été constitués pour définir les bonnes conditions de recours à l'intermittence.
- Subordonner les financements publics du ministère de la culture et de la communication au respect de la réglementation du travail et à la moralisation des pratiques d'emploi. Une mission a été confiée à cet effet à Alain Auclair, chargé de mission à l'Inspection générale de l'administration des affaires culturelles, qui a présenté, le 29 mars, un rapport d'étape au CNPS.

3.2. Mieux délimiter le périmètre des annexes VIII et X qui légitiment le recours à l'intermittence

Mission confiée à Jacques Charpillon, chef du service de l'Inspection générale de l'administration des Affaires culturelles, pour qu'il présente des propositions pour mieux délimiter le périmètre des métiers, des secteurs d'activité, voire des productions, dont les spécificités justifient le recours à l'intermittence. Un projet de rapport a été soumis à une large concertation le 25 août et débattu lors du Conseil national des professions du spectacle le 30 septembre. Son rapport définitif a été remis le 17 décembre et servira, en tout ou partie, à éclairer les partenaires sociaux du secteur dans la négociation des conventions collectives qui doivent traiter de cette question.

3.3. Définir l'organisation d'un système pérenne de financement de l'emploi dans le secteur et la place que doit y prendre l'assurance chômage

- Mission confiée à Jean-Paul Guillot, président d'un bureau d'expertise économique indépendant, pour définir les principes et l'organisation du financement de l'emploi et d'un système d'indemnisation du chômage pour les artistes et techniciens du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel, en concertation avec les différentes parties prenantes.

Son rapport conclut à la nécessité

- D'assurer le maintien au sein de la solidarité interprofessionnelle, d'un régime spécifique d'assurance chômage pour les artistes et techniciens.
- De mettre en place une politique ambitieuse de l'emploi dans le secteur du spectacle, impliquant l'État, les partenaires sociaux du secteur, les collectivités territoriales, les confédérations interprofessionnelles, où chacun exerce pleinement les responsabilités qui lui reviennent, et où l'assurance chômage soit progressivement ramenée à son vrai rôle. Cette politique a pour objectifs de relever la part des emplois permanents et des structures pérennes et d'accroître la durée moyenne du travail annuel rémunéré et des contrats des artistes et des techniciens.

Sur cette base,

- Proposition, en mars 2005, d'une charte pour l'emploi dans le spectacle, à la signature des partenaires sociaux du secteur et aux associations de collectivités territoriales, présentant les grands axes d'une politique d'emploi pour les cinq prochaines années.
- Le 16 juin 2005, ouverture de discussion entre les confédérations d'employeurs et de salariés sur la politique de l'emploi dans le spectacle, pour nourrir la réflexion en vue de la mise en place effective, au 1^{er} janvier 2006, d'un nouveau système d'assurance chômage pour les artistes et techniciens dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle.

- Organisation, durant l'été 2005, d'une phase de travail entre les partenaires sociaux du secteur, avec le concours de Jean-Paul Guillot, expert indépendant, pour étudier et chiffrer les propositions de la profession, en matière d'assurance chômage, de structuration et de professionnalisation du secteur du spectacle.

4. Réconcilier les français et les artistes et techniciens du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel

- Tout au long de l'été 2004, en parallèle des festivals, des débats ont été organisés sur la place et le statut des artistes et techniciens dans la société.
- Propositions pour l'avenir du spectacle vivant : préparées par le directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, elles font l'objet depuis le 20 septembre, d'une large concertation.
- Organisation, le 18 octobre 2004, d'une journée nationale " Entretiens du spectacle vivant. Paroles d'artistes et techniciens " à l'académie du cirque Annie Fratellini, à Saint-Denis. Cette journée avait pour but de permettre aux artistes et techniciens de faire partager la réalité de leurs métiers, de faire connaître leurs conditions de vie et d'emploi, pour que ceux qui les ont écoutés (parlementaires, élus, responsables économiques et sociaux de tous horizons) puissent mesurer les spécificités de ce secteur d'activité et les enjeux de société qu'il porte.
- Organisation, le 9 décembre 2004 à l'Assemblée Nationale et le 1^{er} février 2005 au Sénat, d'un débat d'orientation sur le spectacle afin que l'élaboration d'un nouveau système soit éclairée par les orientations que les élus de la nation veulent donner à l'action artistique et culturelle - et aux conditions d'emploi de ceux qui la servent.

Avril 2004 - octobre 2005

De la stratégie de sortie de crise à la construction d'un nouveau système

DE LA STRATÉGIE DE SORTIE DE CRISE À LA CONSTRUCTION D'UN SYSTÈME NOUVEAU

DÉCLARATIONS DE RENAUD DONNEDIEU DE VABRES, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Avril - Mai 2004 : face à la crise, Renaud Donnedieu de Vabres renoue les fils du dialogue avec les parlementaires, les organisations d'employeurs et de salariés, les coordinations et le Comité de suivi.

J'ai souhaité, dès ma prise de fonctions, un dialogue nouveau, rapide, ouvert et, je l'espère, fructueux. J'estime nécessaire que tout le monde se rassemble et que personne ne jette d'huile sur le feu.
Réponse à une question d'actualité posée par Frédéric Dutoit, député des Bouches-du-Rhône, 14 avril 2004

Je mesure la responsabilité éminente - j'allais dire écrasante ! - qui est la mienne, nouveau ministre d'un nouveau gouvernement, d'ouvrir un dialogue nouveau, d'établir un climat de confiance entre tous les acteurs. Sans ce climat de confiance, rien ne sera possible.
Les étapes qui seront nécessaires n'ont rien de dilatoire. Elles vous indiqueront, au contraire, ma détermination et ma méthode pour avancer, pas à pas, selon un calendrier annoncé et précis, chacun d'entre vous devant pouvoir vérifier, à tout moment, la qualité et l'authenticité des engagements que je prendrai devant vous.
Conseil national des professions du spectacle, 19 avril 2004

Je veux espérer que chacun acceptera de s'inscrire dans le dialogue nouveau que j'ai voulu lancé, et saura saisir la main qui est tendue.
Propositions pour l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel, Conférence de presse 5 mai 2004

Je tiens à saluer, devant votre assemblée, l'esprit de responsabilité et de dialogue - les talents multiples, aussi - de tous ceux qui ont permis que se conjuguent, dans une harmonie retrouvée et une tension maintenue, la qualité des spectacles et l'exigence du débat. J'y vois, et le Gouvernement avec moi, un puissant encouragement - je devrais dire un devoir ! - à poursuivre, de manière déterminée, nos efforts communs pour parvenir à un système satisfaisant de soutien à l'emploi des artistes et techniciens du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.
Conseil national des professions du spectacle, 30 septembre 2004

Mai - Novembre 2004 : Renaud Donnedieu de Vabres adopte des mesures provisoires et confie des missions d'expertises indépendantes.

La définition claire et précise d'un nouveau système est un exercice de grande complexité technique et de longues négociations. Pour laisser aux partenaires sociaux le temps de négocier, le gouvernement propose la création, à titre provisoire, d'un fonds spécifique, pour faire face aux difficultés que rencontrent les professionnels suite à l'application des nouvelles règles d'indemnisation.

Le premier enjeu est de mieux circonscrire le champ de ce qui relève des métiers du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Ma responsabilité de ministre de la culture et de la communication est d'aider les partenaires sociaux du secteur à être extrêmement vigilants et rigoureux dans la définition du champ des annexes VIII et X.
Propositions pour l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel, Conférence de presse 5 mai 2004

Avril 2004 - octobre 2005

De la stratégie de sortie de crise à la construction d'un nouveau système

Je ne suis pas sourd et aveugle à ce qui est en train de se passer. Je suis conscient qu'il y a eu des injustices, même si elles n'étaient pas voulues. L'Etat a fait un geste en s'impliquant dans le règlement de la situation et jette ainsi les bases d'un nouveau système d'indemnisation, mais qui ne peut se bâtir en quelques semaines. Je demande aussi aux intermittents de prendre en compte le changement d'attitude du gouvernement et l'ampleur de nos propositions. La sortie de crise est possible si tout le monde fait preuve de bonne volonté.

Interview, Le Parisien, 10 mai 2004

Un premier temps de concertation, pour lequel je compte sur votre concours, associant les organisations représentatives des employeurs et des salariés du secteur, devra permettre de s'assurer que le nouveau système qui sera envisagé et proposé prend bien en compte les spécificités et les besoins du secteur.

Conseil national des professions du spectacle, 7 juin 2004

La mission que j'ai confiée à Jean-Paul Guillot vise à aider l'ensemble des acteurs concernés à construire un système pérenne, équitable et viable d'indemnisation du chômage. Cette mission d'expertise indépendante va permettre de bénéficier d'un regard extérieur.

Conseil national des professions du spectacle, 30 septembre 2004

Nous aurions pu rester les bras croisés. Nous aurions pu être sourds et aveugles, cela n'a pas été notre cas, et pour faire avancer les choses, un fonds d'urgence a été mis en place. Il a fonctionné à la date prévue.

Interview, LCP, Parlement Hebdo, 6 novembre 2004

Dès ma prise de fonction, je me suis employé à créer les conditions de sortie d'une crise qui avait tourné à une véritable guerre de tranchées. Le dialogue indispensable a été rétabli et nous avons compris que, seule, une initiative du Gouvernement était de nature à aider les partenaires sociaux à rechercher et à trouver des solutions à la crise endémique du régime d'assurance chômage des artistes et techniciens.

Débat d'orientation sur le spectacle vivant et les métiers artistiques à l'Assemblée nationale, 9 décembre 2004

Décembre 2004 - février 2005 : la mobilisation du Parlement se renforce, le fonds provisoire devient transitoire et Renaud Donnedieu de Vabres propose un programme de promotion de l'emploi culturel sur la base de l'expertise indépendante.

Je ne crois pas que, depuis sa création, le CNPS se soit réuni aussi souvent en un an. J'ai mesuré d'emblée l'importance que revêtait l'existence d'un lieu de débat et de concertation entre tous les acteurs, ce sentiment s'est toujours confirmé.

Les Parlementaires nous ont accompagnés et nous accompagnent en permanence tout au long de nos travaux, marquant ainsi que les professions du spectacle ne sont pas seules, coupées du reste de la population, mais qu'elles bénéficient du soutien et de l'attention des élus de la Nation.

En attendant la négociation nécessaire d'un nouveau protocole, j'ai indiqué qu'il n'y aurait pas d'espace vide et que l'Etat prendrait ses responsabilités. Le Gouvernement a donc décidé de mettre en place un fonds transitoire. Ce fonds prend en charge l'indemnisation des artistes et techniciens qui effectuent leurs 507 heures en 12 mois. Ce fonds prend également en charge l'indemnisation des personnes en congé de maladie pour une durée supérieure à 3 mois et prend en compte les heures de formation dispensées par les artistes et techniciens à hauteur d'un maximum de 120 heures. 2005 n'est pas la réplique de 2004, mais une étape vers la construction d'un nouveau système.

Avril 2004 - octobre 2005

De la stratégie de sortie de crise à la construction d'un nouveau système

Il nous faut passer d'un protocole d'accord contesté, portant seulement sur l'assurance-chômage, à un protocole d'accord portant sur l'emploi culturel, impliquant l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations du secteur et les confédérations.

Mon objectif politique est de conforter le régime de l'intermittence, au sein de la solidarité interprofessionnelle. Je me battrai comme un lion si quiconque s'avisait d'en remettre en cause l'existence.

Conseil national des professions du spectacle

17 décembre 2004

La politique de l'emploi que je veux mettre en place a pour objectifs de relever la part des emplois permanents et des structures pérennes et d'accroître la durée moyenne de travail annuel rémunéré et des contrats des artistes et techniciens. Je n'ai pas pour politique de supprimer le régime de l'intermittence, qui est essentiel aux activités culturelles et artistiques.

Il ne s'agit évidemment pas de se renvoyer les uns aux autres des responsabilités de financement, il s'agit encore moins d'une perspective de désengagement de l'Etat.

Débat sur le spectacle vivant, Sénat - 1^{er} février 2005

Le soutien ne doit pas venir uniquement des élus et des pouvoirs publics, mais de tous les Français qui doivent comprendre la précarité et la spécificité du métier d'intermittents du spectacle et donc de l'aide à laquelle ils ont droit. Je demande à toutes celles et tous ceux qui nous lisent de franchir les portes et les barrières de tous les lieux de spectacle, parce que c'est là le vrai soutien des artistes.

Interview, Nouvelle proximité, février 2005

Mars - Juin 2005 : avec la charte pour l'emploi, Renaud Donnedieu de Vabres inaugure une nouvelle phase ; celle de la mobilisation des acteurs et de l'engagement des confédérations pour la construction d'un système pérenne.

Je me battrai bec et ongles pour dire haut et fort que l'intermittence n'est pas un abus, c'est une pratique nécessaire si on veut maintenir la diversité culturelle et artistique.

Interview, Le Grand Jury RTL / Le Monde / LCI, 6 mars 2005

Personne, je crois pouvoir le dire, n'est plus que moi mobilisé pour la construction d'un système pérenne, personne n'est plus que moi conscient que tout n'est pas réglé.

L'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises publiques et les entreprises privées, nous sommes tous d'une manière directe ou indirecte des employeurs d'intermittents et chacun a à balayer devant sa porte. Ce n'est pas à l'UNEDIC de financer l'intégralité de la politique culturelle de la France.

Je souhaite que les partenaires sociaux interprofessionnels puissent offrir toutes les garanties qu'au 1^{er} janvier 2006 au plus tard, les nouvelles dispositions d'un accord que j'appelle de mes vœux seront opérationnelles.

Conseil national des professions du spectacle, 29 mars 2005

Il faut avoir le courage de dire que la solidarité interprofessionnelle est essentielle aux artistes et aux techniciens. Il faut avoir le courage de dire qu'après un certain nombre de contrôles, après la délimitation plus précise du périmètre des annexes 8 et 10, les conditions de travail spécifiques des artistes et des techniciens légitiment un système spécifique.

Avril 2004 - octobre 2005

De la stratégie de sortie de crise à la construction d'un nouveau système

Je ne vois pas - compte tenu de toutes les précautions et des dispositifs mis en place par le Gouvernement - ce qui s'opposerait à une reprise des discussions avant l'été, entre les partenaires sociaux compétents.

**Réponse à une question d'actualité posée par Christian Kert, député des Bouches-du-Rhône
31 mars 2005**

Je souhaite qu'avant l'été s'ouvrent des discussions pour préparer le nouveau système. L'Etat ne restera pas sourd et aveugle, et les bras croisés, c'est un engagement que j'ai pris, et jusqu'à présent j'ai tenu tous les engagements que j'ai pris.

Interview, BFM, le 31 mars 2005

Je vais adresser aux partenaires sociaux une lettre pour les convier à une réunion rue de Valois, dans la première quinzaine du mois de juin. Ce sera un acte solennel. Pour témoigner de l'engagement porté par le Parlement, les présidents des commissions spécialisées de l'Assemblée nationale et du Sénat seront également invités. Se réunir, c'est capital.

Interview, Le Monde, 13 mai 2005

Je souhaite une discussion professionnelle, pas idéologique, ce n'est pas le combat des jeans troués contre les smokings, c'est un grand secteur professionnel qui a besoin de trouver une règle du jeu .

Interview, Radio Classique, Questions orales, 14 mai 2005

Chaque crise comporte ses enseignements. Celle que nous venons de traverser, dont nous ne sommes pas encore tout à fait sortis, a achevé de nous convaincre que la définition des règles de l'assurance chômage ne pouvait pas, à elle seule, répondre aux objectifs de professionnalisation et de structuration de l'emploi des artistes et des techniciens.

L'assurance chômage ne peut pas tenir lieu de politique de l'emploi dans le secteur. Une politique ambitieuse de l'emploi doit mobiliser l'Etat, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux du secteur et les confédérations, sans oublier les entreprises elles-mêmes, chacun devant exercer les responsabilités qui sont les siennes.

**Réunion avec les confédérations d'employeurs et de salariés sur l'emploi dans le spectacle
16 juin 2005**

Je n'hésite pas à qualifier d'historique la réunion qui s'est tenue le 16 juin dernier. C'était la première fois que l'ensemble des confédérations venaient rue de Valois, réunies pour la cause de l'emploi dans le spectacle.

Toutes les confédérations ont solennellement affirmé leur engagement unanime de maintenir un régime spécifique d'assurance chômage des artistes et des techniciens dans la solidarité professionnelle. Les confédérations, unanimement, ont confirmé leur engagement de mettre en place un nouveau régime qui soit effectivement opérationnel au 1^{er} janvier 2006. Les confédérations ont accueilli favorablement la proposition d'une phase de travail au niveau professionnel, animée par Jean-Paul Guillot, pour éclairer et nourrir la négociation qui se tiendra au niveau interprofessionnel.

L'effort de vous rendre compte, à chacune de nos séances, de l'avancement de nos travaux est le meilleur gage de notre volonté de progresser ensemble.

Conseil national des professions du spectacle, 22 juin 2005

Chronologie des actions menées

2004

1^{ère} quinzaine d'avril

rencontres bilatérales avec toutes les organisations d'employeurs et de salariés du secteur,
rencontre avec le comité de suivi,
rencontre avec le président et le vice-président de l'UNEDIC.

15 avril

rencontre avec des membres de la commission des affaires culturelles du Sénat.

17 avril

déplacement en Avignon.

19 avril

Conseil national des professions du spectacle : propositions pour l'emploi dans le spectacle vivant, le cinéma et l'audiovisuel.

24 avril

Printemps de Bourges.

5 mai

mission confiée à Michel Lagrave sur les modalités d'organisation, de financement et de fonctionnement d'un fonds spécifique provisoire.

Mission confiée à Jacques Charpillon concernant la définition du champ des annexes VIII et X

Mission confiée à Jérôme Bouët sur l'avenir du spectacle vivant.

6- 7 mai

rencontres bilatérales avec les organisations d'employeurs et de salariés du secteur et avec la coordination des intermittents.

9 mai

lettre du Premier ministre au président de l'UNEDIC lui demandant de revenir au dispositif antérieur sur les congés maternités des intermittents et d'ouvrir une discussion sur l'élaboration d'un nouveau système.

10 mai

remise du rapport Latarjet.

11 mai

le président de l'UNEDIC accepte de revenir au dispositif antérieur sur les congés maternités pour les années 2004-2005 et confirme la disponibilité de l'UNEDIC pour engager avec les pouvoirs publics toutes discussions utiles sur le régime d'assurance chômage des professionnels du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

15 - 18 mai

Festival international du film de Cannes.

Participation à la conférence de presse du comité de suivi au Palais des festivals.

7 juin

Conseil national des professions du spectacle. Remise du rapport Lagrave sur les modalités d'organisation, de financement et de fonctionnement d'un fonds spécifique provisoire.

9 juin

Rencontre avec un groupe de travail de la commission des affaires culturelles du Sénat.

10 juin

Courrier adressé aux DRAC, aux producteurs de l'audiovisuel et de cinéma aux présidents des chaînes de télévisions publiques et privées sur la rationalisation et la moralisation des pratiques d'emploi et de recours à l'intermittence.

16 juin

Nomination de Jean-Paul Guillot, Président du BIPE, à la tête d'une mission d'expertise indépendante pour l'élaboration d'un nouveau système.

17 juin

Rencontre avec des intermittents à Angers.

18 juin

Comité de lutte contre le travail illégal, présidé par MM. Borloo et Larcher.

26 juin

Rencontre avec des intermittents, à l'occasion du 24^e festival de Montpellier Danse.

3 et 8 juillet

Ouverture du festival d'Avignon, où il a rencontré une délégation de la coordination nationale, composée d'intermittents du Vaucluse et d'Ile-de-France, des représentants des intermittents du Festival " In " et des représentants de la CGT.

5 - 6 et 10 juillet

Festival d'Aix-en-Provence.

12 juillet

Francofolies de La Rochelle.

15 juillet

festival " Chalon dans la Rue ".

16 juillet

ouverture du séminaire de la Fédération Nationale des Collectivités Culturelles (FNCC) à Avignon et participation au colloque du Syndicat National des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC). Rencontre avec les techniciens du festival.

19 juillet

festival de théâtre de Sarlat.

29 juillet

Festival du théâtre du peuple à Bussang.

25 août

Transmission pour concertation du projet de rapport de Jacques Charpillon aux organisations membres du CNPS

26-27 août

festival de la Chaise Dieu.

7 septembre

Rencontres bilatérales avec les principales organisations de salariés et d'employeurs.
Rencontre avec le Président de l'UNEDIC.
Inauguration de la maison de la culture à Grenoble.

14 septembre

Rencontre avec le SYNDEAC.
Comité de suivi de la convention partenariale de lutte contre le travail illégal dans le spectacle.

25 septembre

Mise en débat des propositions pour l'avenir du spectacle vivant par Jérôme Bouët.

29 septembre

Réunion du groupe de suivi de la mission de Jean-Paul Guillot.

30 septembre

Conseil national des professions du spectacle.

15 octobre

Réunion du groupe de suivi de la mission de Jean-Paul Guillot.

18 octobre

" Entretiens du spectacle vivant " à l'Académie Fratellini à Saint-Denis.

25 octobre

Participation du ministre à la COREPS de Besançon.

28 octobre

Réunion du groupe de suivi de la mission de Jean-Paul Guillot.

29 novembre

Remise du rapport de Jean-Paul Guillot.

30 novembre

Rencontre avec des membres de la commission des affaires culturelles du Sénat.

1^{er} décembre

Audition par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale.

9 décembre

Débat d'orientation à l'Assemblée nationale.

17 décembre

Conseil national des professions du spectacle.

2005

11 janvier

Rencontre avec des parlementaires du comité de suivi.

18 janvier

Réunion des DRAC sur le spectacle vivant.

29 janvier

Festival du court-métrage à Clermont-Ferrand.

1^{er} février

Débat d'orientation sur le spectacle vivant au Sénat.

8 février

Réunion des employeurs du spectacle sur la structuration du champ des conventions collectives au ministère des relations du travail.

24 février

Visite de l'antenne Assedic Vicq d'Azir.

26 février

Cérémonie des César.

2 mars

Audition du ministre durant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale.

5 mars

Victoire de la musique.

7 mars

Proposition à la concertation de la charte pour l'emploi sur le spectacle.

8 mars

Réunion de la commission nationale de lutte contre le travail illégal, présidée par Gérard Larcher.

9 mars

Audition du ministre devant la commission des affaires culturelles du Sénat pour présenter la charte pour l'emploi dans le spectacle.

10 -15 mars

Rencontres bilatérales avec les partenaires sociaux du secteur au sujet de la charte pour l'emploi dans le spectacle.

15 mars

Réunion des employeurs du spectacle sur la structuration du champ des conventions collectives au ministère des Relations du Travail.

16 mars

Audition du ministre devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale pour présenter la charte pour l'emploi dans le spectacle.

17 mars

Rencontre avec la coordination des intermittents et précaires d'Île de France.

21 mars

Réunion du groupe de travail sur le fonds transitoire, sous la présidence de Michel Lagrave.

24 mars

Rencontre avec le président de l'UNEDIC.

29 mars

Réunion du Conseil national des professions du spectacle.

4 avril

Réunion des DRAC et de leurs conseillers pour le théâtre sur l'emploi dans le spectacle vivant.
Inauguration des nouveaux locaux d'Audiens.

5 avril

Rencontre avec le président de l'association des maires de France au sujet de la charte pour l'emploi dans le spectacle.

7 avril

Participation au séminaire gouvernemental sur l'emploi

21 avril

Festival de Bourges

Circulaire de l'Unedic aménageant le fonctionnement du fonds transitoire et des annexes VIII et X.

2 - 3 mai

Journées européennes de la culture

9 mai

Cérémonie des Molières

11 - 21 mai

Festival de Cannes

3 juin

Renaud Donnedieu de Vabres est nommé ministre de la culture et de la communication dans le gouvernement de Dominique de Villepin

16 juin

Réunion des confédérations d'employeurs (CGPME, MEDEF, UPA) et de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) au ministère de la culture et de la communication, sous la présidence conjointe de Renaud Donnedieu de Vabres et de Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes, en présence de Jean-Michel Dubernard, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, et de Jacques Valade, président de la commission des affaires culturelles du Sénat.

22 juin

CNPS

Mission confiée à Jean-Paul Guillot pour aider les partenaires sociaux du secteur à étudier et à chiffrer des propositions pour éclairer et nourrir la négociation interprofessionnelle.

Avril 2004 - octobre 2005

De la stratégie de sortie de crise à la construction d'un nouveau système

8 juillet

Ouverture du festival d'Avignon

29 septembre - 11 octobre

Présentation par Jean-Paul Guillot, dans la même configuration que le 16 juin, des analyses et propositions des partenaires sociaux du secteur de l'emploi dans le spectacle.

6 octobre

Réunion des DRAC sur l'emploi dans le spectacle.